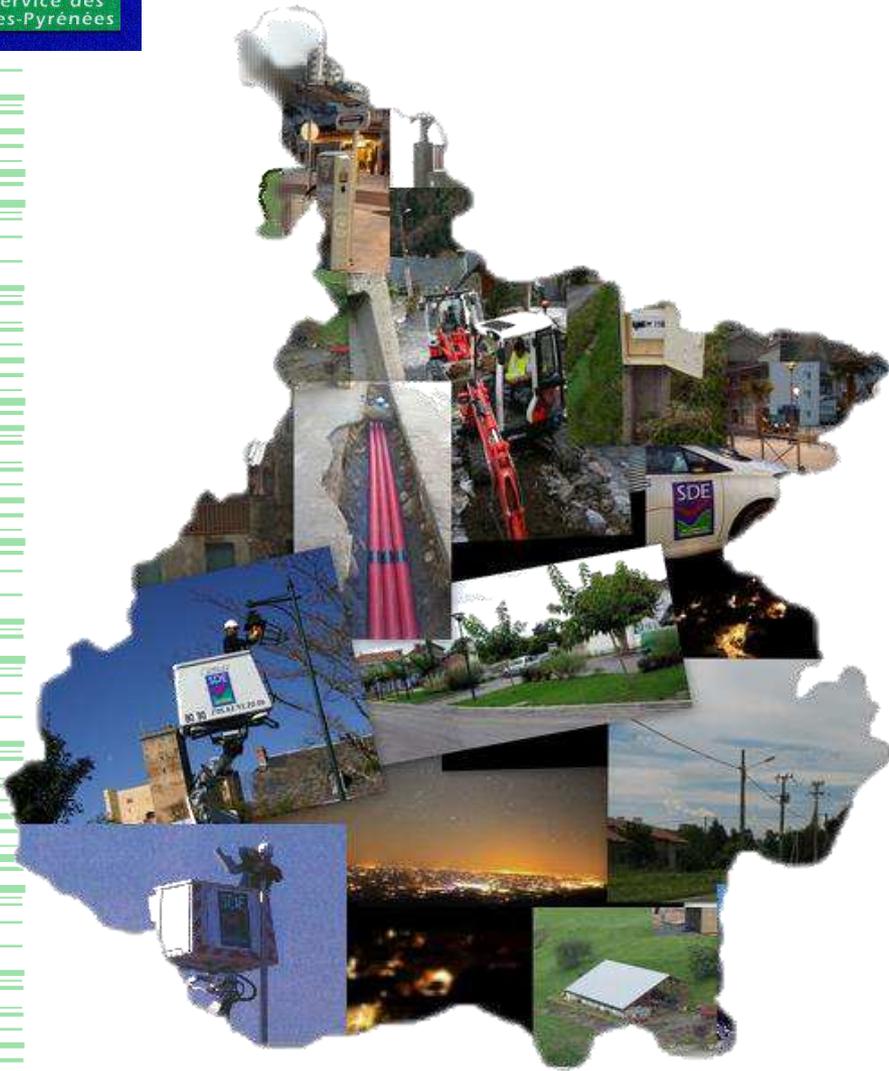


CAO – infrastructures de recharge de véhicules électriques; énergies renouvelables - équipement de 6 sites isolés

Bureau

- *lancement des marchés d'énergie renouvelables*
- *Loi sur la transition énergétique : information sur les incidences de la loi pour le SDE ;*
- *Présentation de la plate-forme SDE de récupération des certificats d'économie d'énergie ;*
- *Groupement d'achat d'électricité : planning d'attribution des marchés ;*
- *Réunions à programmer : commissions « Transition énergétique », « Réseaux » et « Moyens et communication » ;*
- *Questions diverses.*





Bureau syndical du 2 octobre 2015

Lancement des marchés d'énergie renouvelables

(délibérations à prendre)

Présentation : Bruno Rouch

Entreprises	Lot 1: Badet cabane	Lot 2: Prat cabane	Lot 3: Larribet Refuge	Lot 4: Hougarou Refuge	Lot 5: Lustou Cabane	Lot 6: Muselet Résidence
	Montant H.T	Montant H.T	Montant H.T	Montant H.T	Montant H.T	Montant H.T
TALAZAC ENERGIE	21 959	23 316 19 909	38 368		26 766	21 325
TELENERGIE				32 376		



Bureau syndical du 2 octobre 2015

➤ *Loi sur la transition énergétique : information sur les incidences de la loi pour le SDE*

Présentation : Bruno Rouch

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

Renforcement des politiques locales et de nouveaux outils confirmant les rôle du SDE

- **Gouvernance de l'énergie et planification de la politique énergétique**
- **Coordination des réseaux: électricité/gaz/chaleur; évolutions des obligations des distributeurs et du turpe,...**
- **Energies renouvelables (suppression de l'obligation d'achat, possibilités de boucles fermées, délais de raccordements raccourcis, SEM hydraulique...)**
- **Mobilité électrique**
- **Précarité énergétique (chèque énergie, CEE,...)**



➤ Loi sur la transition énergétique

Les acteurs territoriaux de la transition énergétique : répartition des rôles et coordination

Des opportunités pour le SDE

- Objectif de mise en cohérence des réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz et chaleur) : nécessité d'une coordination renforcée entre les différentes autorités organisatrices
- Développement des relations entre les syndicats d'énergie et les autres acteurs locaux compétents en matière énergétique : région et EPCI à fiscalité propre

Planification énergétique : qui fait quoi ?

Acteur / échelon territorial

Document de planification général ou spécialisé

ETAT



Programmation pluriannuelle à l'énergie (PPE)

- Volet relatif au développement équilibré des réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur

REGION



Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET)

- Objectif de moyen et long terme en matière de maîtrise et de valorisation de l'énergie

EPCI à fiscalité propre



Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

- Programme d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique, augmenter les productions d'ENR et développer de manière coordonnée les règles de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur

COMMUNE

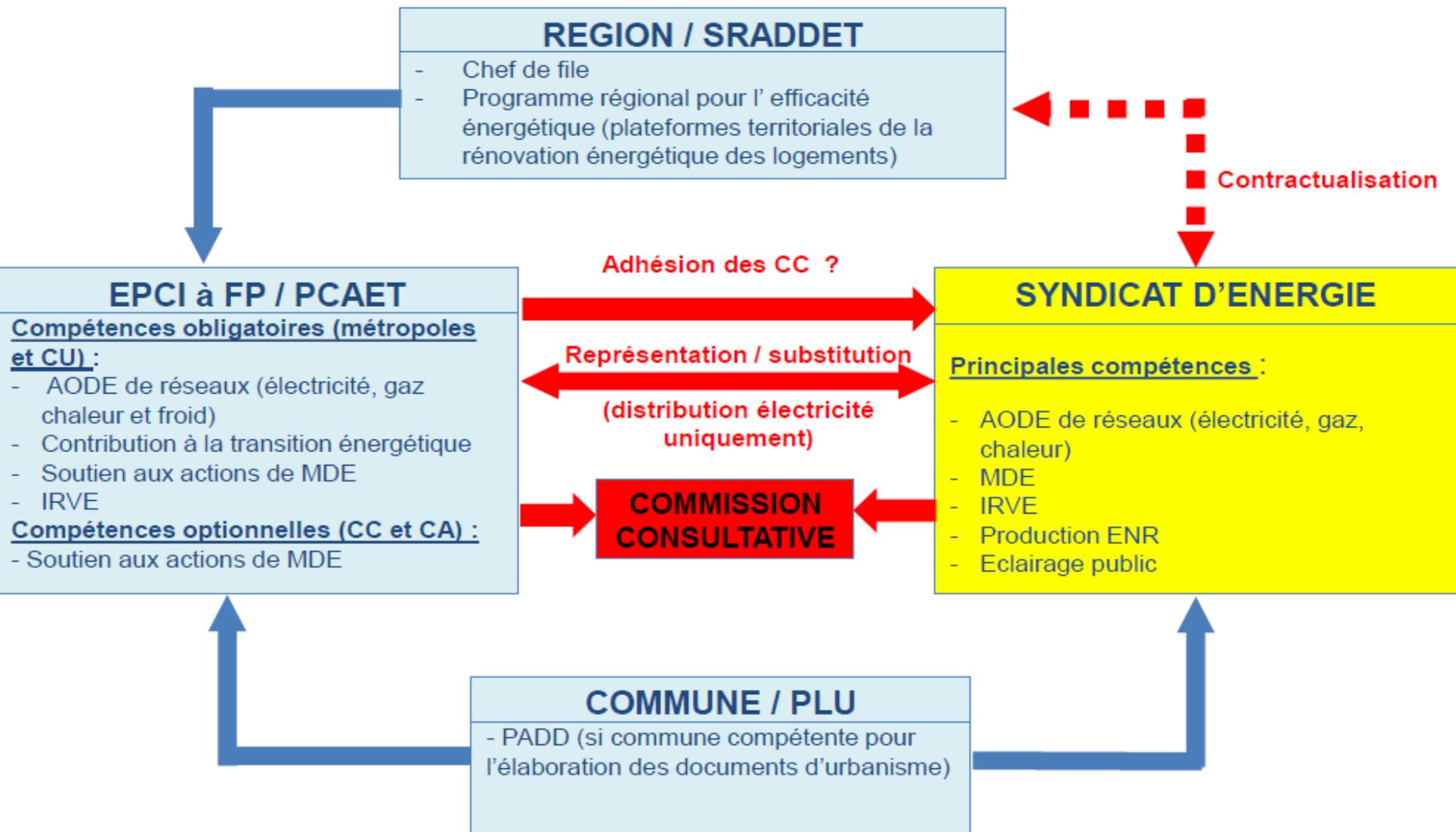


Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) annexé au PLU

- Orientations générales relatives aux réseaux d'énergie



Répartition des compétences locales en matière énergétique





Bureau syndical du 2 octobre 2015

Commission consultative

CGCT, art. L. 2224-37-1

- La Commission doit être instituée **avant le 1^{er} janv. 2016** entre tout Syndicat et l'ensemble des d'Epci à FP « totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat »
- Sa création est indispensable pour que le Syndicat puisse exercer les compétences suivantes :
 - Installations de production d'électricité permettant d'éviter l'extension ou le renforcement des réseaux DP
 - MO et entretien d'infrastructures de génie civil pour le passage de réseaux de communications électroniques
 - Création, organisation du service de déploiement des IRVE



Commission consultative

CGCT, art. L. 2224-37-1

- Elle permet au Syndicat de proposer d'élaborer des PCAET à la demande des Epci à fiscalité propre situés sur son territoire
- Elle comprend un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des Epci à FP (**commission paritaire**) / chaque Epci disposant d'au moins un représentant
- Présidée par le/la Président(e) du Syndicat ou son représentant (celui-ci désigné par arrêté, L. 2122-18 du CGCT)

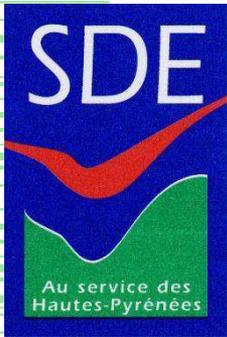


Bureau syndical du 2 octobre 2015

Commission consultative

CGCT, art. L. 2224-37-1

- Un membre de la Commission nommé parmi les représentants des Epci à FP est associé à la représentation du Syndicat à la conférence « loi Nome » (élec. ; gaz)
- La Commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données



Bureau syndical du 2 octobre 2015

➤ Groupement d'achat d'électricité : planning d'attribution des marchés *Information du bureau*

Présentation : Maurice Dossat

- Accords cadre (3) notifiés: le 28 octobre 2015
- Consultation sur les Prix (marchés subséquents): le 8 octobre 2015
- Remise des prix: jeudi 15 octobre 2015 à 14h00
- Analyse: jeudi 15 octobre 2015 après-midi
- Choix et notification: vendredi 16 octobre matin
- Mise en œuvre des nouveaux marchés: vendredi 1^{er} janvier 2016

- Réunions à programmer : commissions
«Transition énergétique», «Réseaux» et
«Moyens et communication»; Bureaux et AG
- Présentation : Bruno Rouch

➤ Bureaux

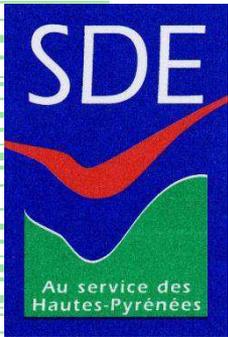
➤ AG

➤ Commission « transition énergétique » 
 (loi TECV, réseaux de chaleur, SEM énergie,
 photovoltaïque, CEP...)

➤ Commission « Réseaux » 
 (contrôles, sécurisation, programmation...)

➤ Commission « Moyens et Communication » 
 (comm 2016, DOB,...)

OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
01		01	NOUVEAU	01	
02		02		02	
03		03		03	
04		04		04	
05		05		05	
06		06		06	
07		07		07	
08		08		08	
09		09		09	
10		10		10	
11		11	ARMISTICE 1918	11	
12		12		12	
13		13		13	
14		14		14	
15		15		15	
16		16		16	
17		17		17	
18		18		18	
19		19		19	
20		20		20	
21		21		21	
22		22		22	
23		23		23	
24		24		24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	
28		28		28	
29		29		29	
30		30		30	
31				31	



Bureau syndical du 2 octobre 2015

➤ *Questions diverses*